



QUIZ

Gagnez une clé USB!



en répondant à quelques questions sur la protection des données personnelles et la vie privée dans les institutions et organes communautaires

1) Quelle est la mission principale du Contrôleur européen de la protection des données?

- a) Veiller à ce que le droit à la vie privée soit respecté par les institutions et organes communautaires
- b) Veiller à ce que le droit à la vie privée soit respecté par les États membres de l'Union européenne
- c) Superviser le travail des autorités nationales de la protection des données

2) Qui peut déposer une plainte auprès du CEPD dans le cas où ses données personnelles ont été utilisées à mauvais escient par une institution ou un organe communautaire?

- a) Tout membre du personnel de l'UE
- b) Toute personne
- c) Seules les entreprises responsables du traitement de données personnelles

3) Un Contrôleur et un Contrôleur adjoint ont été nommés fin 2008. Pour combien de temps sont-ils nommés?

- a) 3 ans
- b) 5 ans
- c) 8 ans

4) Quelles institutions et organes communautaires disposent d'un Délégué à la protection des données?

- a) Seuls les institutions et organes dont les activités sont susceptibles de poser un risque pour la protection des données
- b) Seuls les institutions et organes dans lesquels plus de 500 fonctionnaires sont employés
- c) Toutes les institutions et organes communautaires

5) Quelle institution nomme le Délégué à la protection des données

- a) Le Contrôleur européen de la protection des données
- b) Le Conseil des ministres de l'UE
- c) L'institution ou l'organe dans lequel il/elle est employé(e)

6) Parmi les propositions suivantes, quelle est celle qui ne constitue PAS l'un des principaux rôles des Délégués à la protection des données?

- a) La tenue d'un registre dans lequel figurent toutes les opérations de traitement des données à caractère personnel effectuées par l'institution ou l'organisme auquel il/elle appartient
- b) Assurer l'application des droits et obligations liés à la protection des données au sein de l'institution ou organe concerné
- c) Informer les États membres de l'UE de toutes les opérations de traitement des données à caractère personnel qui ont lieu au sein de l'institution ou organe concerné

Veuillez indiquer votre adresse e-mail ou votre numéro de téléphone afin que nous puissions vous contacter si, après tirage au sort, vous êtes le gagnant d'une clé USB.
Le CEPD / les Délégués à la protection des données n'utiliseront vos données qu'à cette fin et les effaceront ensuite.
Vous avez le droit d'accéder à vos données et de les faire rectifier.

E-mail:.....

Tél.: